

Note de Synthèse des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance du **4 juillet 2019**

Article L-2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

PROCÈS-VERBAUX

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2019

ENFANCE, SCOLARITÉ

1. Approbation du règlement intérieur de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École)

Dans le cadre de la municipalisation de l'ALAE, il convient d'approuver le règlement intérieur municipal des structures, anciennement régies par le règlement intérieur de l'AVSB.

2. Modification des règlements de fonctionnement des structures Petite Enfance

Il convient de modifier les règlements de fonctionnement des structures Petite Enfance au regard de la nouvelle circulaire n°2019-005 de la C.N.A.F. (relative au barème des participations familiales), en date du 5 juin 2019, et à mettre en œuvre au 1^{er} septembre 2019.

CADRE ET QUALITÉ DE VIE, TRAVAUX, URBANISME

3. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation d'appareils vétustes en différents secteurs

Il s'agit de remplacer 9 appareils vétustes ou endommagés dans divers secteurs de la commune. Ces remplacement sont ponctuels et ne font pas partis d'une rénovation d'ensemble des rues concernées. Le montant total des travaux est estimé à 16 552 €, la part communale est estimée à 3 353 €.

4. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : rénovation de l'éclairage du piétonnier du lac Saint Clair

Il s'agit de rénover neuf points lumineux situés sur le piétonnier autour du lac Saint Clair. Le montant total des travaux est estimé à 103 813 €, la part communale est estimée à 21 025 €.

5. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : création d'un éclairage sur le piétonnier entre l'avenue de Toulouse et l'avenue Parmentier

Il s'agit de la création d'un éclairage public dans le cadre de l'aménagement d'un piétonnier entre l'avenue de Toulouse et l'avenue Parmentier.

Le montant total des travaux est estimé à 38 500 €, la part communale est estimée à 7 797 €.

6. Convention de reconnaissance de servitude légale pour l'établissement d'éléments de réseau d'éclairage public

Il s'agit d'établir une servitude pour l'établissement en bordure de la rue Saint Jean d'un réseau d'éclairage public.

Ce réseau comprendra à demeure :

- quatre supports d'éclairage public dont l'emprise au sol de chacun est 0,50 m x 0,50 m,
- une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 150 m.

GESTION ET ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES, FINANCES, VIE ÉCONOMIQUE

7. Subvention exceptionnelle à l'association CECILE LAURA GAZELLES

Il s'agit de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association CECILE LAURA GAZELLE pour leur participation au rallye des gazelles du 13 au 28 mars 2020 au Maroc.

8. Achat et maintenance de copieurs - Convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole, des communes membres de Toulouse Métropole, des CCAS et le CTMR

En janvier 2016, des marchés relatifs à l'achat et à la maintenance de copieurs ont été notifiés, pour une durée de 4 ans, à la suite d'un groupement de commandes avec Toulouse métropole et des communes membres.

Ces marchés arrivant à échéance en janvier 2020, il convient de les relancer. A ce titre, Toulouse Métropole, les CCAS de Toulouse et de Balma, le Centre Toulousain des Maisons de Retraite (CTMR), les Mairies de Drémil-Lafage, Balma, Villeneuve Tolosane, l'Union, Cugnaux, Launaguet et Cornebarrieu ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à l'achat et à la maintenance de copieurs.

Cette volonté se traduit par l'adoption d'une convention, portant institution d'un groupement de commandes, en application de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique, pour les marchés publics ayant vocation à couvrir les besoins précités.

Il sera lancé une seule consultation allotie donnant lieu à l'attribution de plusieurs marchés publics séparés pour chaque membre.

La convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par entité.

9. Achat de titres restaurant - Convention de groupement de commandes avec Toulouse Métropole, des communes membres de Toulouse Métropole, des CCAS et le CTMR

Le 29 novembre 2016 un marché relatif à l'achat de titres restaurant a été passé, via le groupement de commandes de Toulouse métropole, par la Ville de Balma, pour une durée de 3 ans et ce afin d'assurer l'achat de chèques déjeuner.

Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2019. A ce titre, il est proposé d'intégrer le groupement de commande de Toulouse métropole pour l'achat de titres restaurant, afin de mutualiser les opérations de publicité et de mise en concurrence pour la réalisation d'un achat public plus efficace.

Cette volonté se traduit par l'adoption d'une convention, portant institution d'un groupement de commandes, en application de l'article L.2113-6 du Code de la commande publique, pour les marchés publics ayant vocation à couvrir les besoins précités.

Il sera lancé une seule consultation allotie donnant lieu à l'attribution de plusieurs marchés publics séparés pour chaque membre.

La convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par entité.

ADMINISTRATION GENERALE

10. Contrat d'apprentissage aménagé

Il convient de conclure pour la rentrée 2019/2020 un contrat d'apprentissage (CAP jardinier-paysagiste) aménagé au sein du pôle environnement et cadre de vie – direction de la gestion de l'espace public – espaces verts qui permettra d'accueillir un jeune travailleur handicapé.

11. Mise à jour de la délibération du 15 décembre 2016 relative aux astreintes et permanences

Il convient d'étendre le système des permanences du pôle environnement et cadre de vie aux agents de la direction de la gestion des espaces verts, propreté, jeux d'enfants et mobilier urbain.

12. Création d'un poste dans le cadre d'un avancement de grade

Dans le cadre d'un avancement de grade, il convient simultanément de supprimer un poste de gardien brigadier à temps complet et de créer un poste à temps complet de brigadier chef principal.

13. Fermetures et créations de postes

Fermetures de poste :

- 1 poste de puériculture de classe supérieure à temps complet
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^o classe à temps complet, effet au 01/09/2019
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^o classe à temps complet
- 1 poste d'agent d'entretien à temps complet.

Créations de postes :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe à temps complet,
- 1 poste à temps complet dans le cadre d'emploi des agents sociaux,
- 2 postes à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs, (, grade d'adjoint administratif,
- 4 postes à temps complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, grade d'adjoint technique.

14. Modification de la durée hebdomadaire de travail

Il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent du pôle famille et solidarité de 20h hebdomadaires à 30h hebdomadaires.

Augmentation du temps de travail qui s'intègre dans l'optimisation des heures du pôle auprès des agents à temps non complet.

15. Recrutement de personnel contractuel non permanent de droit public pris en application de l'article 3 alinéa 1 (loi 26 janvier 1984)

Recrutement de personnel contractuel non permanent afin d'assurer des fonctions d'ATSEM :

1 poste à temps complet,

5 postes à 32h/35h,

1 poste à 28h/35h,

1 poste à 26h/35h.

16. Mise à jour de la délibération en date du 18 décembre 2018 relative à la création des postes dans le cadre du transfert d'activité du périscolaire de l'AVSB vers la ville de Balma

Fermeture d'un poste en CDI à temps non complet de 27.92/35.00

17. Création d'un emploi permanent ALAE

Création d'un emploi permanent afin d'assurer des fonctions de direction d'ALAE sur le grade d'adjoint d'animation principal 1^o classe à temps non complet de 25.46/35.00 pouvant être occupé par un agent contractuel au titre de l'article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)

18. Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel - RIFSEEP

Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – RIFSEEP.

PREVENTION, SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUES

19. Création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Il s'agit de créer le CLSPD, instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et organismes publics et privés concernés. Elle vise à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité sur le territoire et à apporter des solutions concrètes et partenariales, s'appuyant sur des compétences techniques.

TOULOUSE-METROPOLE

20. Conseil de la Métropole - Nouvelle répartition des sièges - Création de 12 sièges supplémentaires

Il s'agit de valider la nouvelle répartition des sièges avant le renouvellement général des Conseils Municipaux de 2020.

POINT SUR LES COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES

Un point sera effectué sur l'utilisation par le Maire des pouvoirs qu'il détient au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTIONS DIVERSES

Les documents ayant trait à chaque point inscrit à l'ordre du jour peuvent être consultés en Mairie auprès du Directeur Général des Services.